Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 19

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des différentes méthodes employées, le dépilage par tailles est le meilleur, pour autant qu'on remblaie complètement. En effet, l'extraction est totale, les tassements bien qu'importants se font régulièrement et les terrains reprennent vite leur assise.

Les limites de sécurité sont faciles à déterminer sur la base d'un angle de 25°.

Les risques d'éboulement dépendent avant tout de la nature du toit (les argiles sont plus favorables que les graviers) et de la régularité du dépilage.

La cohésion des terrains étant faible, on peut prévoir et diriger les tassements qui suivent de très près les abattages.

Enfin, l'expérience a montré qu'au cours du traçage, il faut que la surface exploitée ne dépasse pas les 40 à 50 % de la surface totale pour que les piliers résistent à la surcharge.

Concours pour l'étude des plans des bâtiments d'administration des Câbleries et Tréfileries de Cossonay-Gare.

Extrait du règlement.

En décembre 1945, les *Câbleries et Tréfileries de Cossonay-Gare* ouvraient un concours pour l'étude des plans d'un bâtiment d'administration et de constructions à l'usage de vestiaires et de réfectoires.

Pouvaient y prendre part les architectes suisses reconnus par l'Etat de Vaud et établis dans le canton depuis une année au moins à la date d'ouverture du concours.

Le jury chargé d'examiner les projets était composé de MM. R. Wild, directeur technique, Cossonay ; Ch. Thévenaz, architecte, Lausanne, président ; F. Wavre, architecte, Neuchâtel ; J. Tschumi, architecte, Lausanne ; suppléant : M. J.-P. Vouga, architecte, Lausanne.

Les concurrents avaient à fournir les documents suivants : plan de situation à l'échelle du 1 : 100, les plans de tous les étages à l'échelle du 1 : 200, les façades, les coupes nécessaires à la compréhension, un court mémoire descriptif et l'indication du cube exact de la construction.

Le *programme* donnait la nomenclature et les surfaces des locaux nouveaux à prévoir, comportant : des locaux d'administration (salles d'attente, bureaux divers, bibliothèque, comptabilité, salon, logement pour portier, archives, etc.) ; une loge pour le portier ; des vestiaires pour le personnel avec armoires et douches (pour 400 ouvriers et 120 ouvrières) ; des réfectoires et divers locaux de service (garages, buanderies, chauffage central, etc.).

Extrait du rapport du jury :

Le jury a tenu ses séances les 25, 26 et 27 mars 1946. Quarante-sept projets avaient été déposés dans le délai prescrit.

Le jury constate que certains projets ont des surfaces de locaux insuffisantes. Lors d'un premier tour, il élimine neuf projets ne présentant pas une valeur suffisante. Au deuxième tour, il élimine onze projets présentant un certain intérêt mais ayant, par contre, des défauts graves. Au troisième tour sont éliminés huit projets ayant des qualités de plans ou de façades mais présentant des insuffisances d'études dans certaines de leurs parties. Après un minutieux examen, le jury en élimine encore neuf au quatrième tour.

Les dix projets restant en présence donnent lieu à des critiques détaillées et le jury procède au classement de six projets et fixe le montant des prix qu'il alloue aux cinq premiers. Il décide en outre l'achat de six autres projets, en en fixant le prix, et attribue des indemnités à huit projets.

Le jury constate qu'aucun des projets primés ne peut être exécuté sans d'importantes modifications, et déclare, en outre, que le premier prix ne justifie pas l'attribution du mandat d'exécution à son auteur. L'étude définitive devra se faire en tenant compte du fait que le concours révèle qu'il est possible d'édifier toutes les constructions sur le terrain attenant à l'usine.

Après avoir terminé la rédaction de son rapport, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées, qui révèle comme suit les noms des auteurs des projets primés ou récompensés :

1er prix, 2300 fr. M. *R. Stoll*, architecte, à Pully[1].
2e prix, 2200 fr. M. *L. Ruche*, architecte, à Lausanne[2].
3e prix, 2100 fr. MM. *W. Cruchet* et *R. Schmid*, architectes, à Lausanne[3].
4e prix, 1800 fr. M. *R. Keller*, architecte, à Lausanne.
5e prix, 1600 fr. MM. *Perelet & Stale*, architectes, à Lausanne.

Auteurs des projets achetés pour la somme de 1000 fr. : MM. *R. Geissler*, architecte, à Sainte-Croix ; collaborateur : M. *G. Jaunin*. — *C. Zbinden*, architecte, à Lausanne ; collaborateur : M. *A. Schorp*, fils. — *D. Girardet*, architecte, à Lausanne. — *E. Mamin*, architecte, à Lausanne. — *A. Moser*, architecte, à Vevey. — *P. Thomsen*, architecte, à Aigle.

Allocation de 500 fr. : MM. *E. Muller*, architecte, à Lausanne. — *A. Berguer*, architecte, à Lausanne. — *R. Meroni*, architecte, à Lausanne. — *R. Baillif*, architecte, à Renens. — *H. de Goumoens*, architecte, à Morges. — *Chevalley & Mayor*, architectes, à Lausanne. — *P. Quillet*, architecte, à Lausanne. — *R. Pahud*, architecte, à Lausanne.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat.

Cotisation 1946.

Nous attirons l'attention de nos membres sur le fait qu'un grand nombre de remboursements de la cotisation à la Caisse centrale de 15 fr. 25 nous est revenu, portant la mention « impayé » ou « absent ».

Nous prions ceux de nos membres qui ne possèdent pas la carte de membre 1946, de bien vouloir verser la cotisation arriérée à notre compte de chèques postaux VIII 5594.

Zurich, le 30 août 1946. *Le Secrétariat.*

---

[1] Voir page 252 du présent numéro.
[2] Voir page 253 du présent numéro.
[3] Voir page 254 du présent numéro.